

## La Déclaration des Droits de l'Homme dans les Lycées

Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme, après avoir approuvé l'ordre du jour ci-après que lui ont communiqué les quatre sections du IV<sup>e</sup> arrondissement, décide de communiquer cet ordre du jour à M. le Ministre de l'Instruction publique en l'accompagnant de la lettre dont le projet suit :

« Les sections de St-Gervais, de Saint-Merri, de l'Arsenal, de Notre-Dame, représentant le IV<sup>e</sup> Arrondissement, ont voté l'ordre du jour suivant dans la fête d'inauguration qui a eu lieu le 15 février, à la salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de M. Trarieux, président de la Ligue des Droits de l'Homme, assisté de M. Fabre, maire du IV<sup>e</sup> Arrondissement.

« Les membres du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme sont invités à réclamer instamment du gouvernement l'affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, dans les salles de classe de nos lycées et collèges, et à demander qu'elle y soit commentée.

« Cet affichage a été autorisé et même favorisé dans nos écoles primaires. Il n'est pas moins utile dans nos établissements d'enseignement secondaire.

« Le pénible incident qui s'est produit ces jours derniers dans un de nos grands lycées de Paris prouve même à quel point l'œuvre éducative qui s'attache à la charte immortelle du droit républicain est nécessaire pour une certaine jeunesse. »

Voici le texte de la lettre que M. le Sénateur Trarieux a adressée au ministre de l'Instruction publique, conformément aux résolutions ci-dessus :

Paris, le 19 février 1902.

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique,

Vous avez bien voulu accorder à notre président, M. Trarieux, il y a déjà un assez long temps, l'autorisation de faire afficher, à nos frais, des placards de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 dans les écoles primaires de la Charente et de la Gironde. Cet affichage s'est effectué, à la vive satisfaction du personnel enseignant de ces deux départements, par les soins de MM. les inspecteurs d'académie, qui en ont gracieusement remercié notre président.

Bientôt, à cet exemple, nous avons reçu, de tous les côtés, des demandes d'instituteurs désireux de pouvoir, eux aussi, placer la Déclaration des Droits sous les yeux de leurs élèves, et, aujourd'hui, nous nous applaudissons que, sur presque tous les points de la France, on apprenne, enfin, à connaître les principes fondamentaux du droit et de la liberté, grâce à notre initiative et à vos bienveillants encouragements.

La connaissance des termes de la Déclaration des Droits de l'Homme ne pouvait cependant, suffire; il y fallait joindre l'enseignement qui éclaire la lettre pour aider à en comprendre le sens profond et à en saisir les applications constantes. Alors se sont mis à l'œuvre des hommes de bonne volonté pour composer des manuels et des commentaires, sortes de codes de propositions claires et intelligibles à la portée de tous; guides surtout indispensables destinés à aider le maître dans sa tâche éducatrice. C'est ainsi que virent le jour l'important commentaire de M. Blum, professeur de philosophie à Montpellier, avec préface de M. Compayré, recteur à Lyon; le beau travail de M. Allengry, inspecteur d'académie, docteur ès-lettres; le *Manuel d'éducation morale, civique et sociale* d'Ance!; les explications et lectures de MM. Léon Bourgeois et Métin; et le livret d'éducation civique et sociale de M. Belot, inspecteur de l'enseignement primaire de la Seine, et de M. Bertrand, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Lyon.

Nous abrégions la nomenclature, sentant que ces citations sont déjà longues; il nous fallait, cependant, vous montrer l'écho profond qu'a eu, à travers le corps universitaire, l'idée de faire entrer la Déclaration des Droits de l'Homme dans nos programmes afin de préparer, dès leur jeunesse, nos enfants à la pratique des devoirs moraux qui devront entre eux régler leurs relations sociales lorsqu'ils seront devenus des citoyens.

Cependant, tandis que notre œuvre accomplissait ces progrès dans nos écoles primaires, rien ne se faisait dans nos lycées et collèges. Nous avons essayé, là aussi, d'offrir nos placards, mais nous avons été ajournés par des fins de non-recevoir, et, la Chambre des Députés, ayant alors, du reste, décidé que partout désormais la Déclaration des Droits de l'Homme devrait avoir sa place, nous avons attendu.

Mais, après beaucoup de temps perdu, voici que tout à coup se produit cet incident si pénible, dans un de nos grands lycées de Paris, qui nous montre toute une bande de collégiens fanatiques se ruant sur un de leurs camarades qui a eu le courage de prendre la défense d'un jeune israélite, victime de l'intolérance antisémite dans un établissement universitaire où devrait régner le plus large esprit égalitaire, l'amour instinctif de la Justice et de la Liberté.

S'agira-t-il de sévir? Nous disons : il s'agit surtout d'éclairer et d'instruire.

Comment donc peut-il se faire que, à notre époque, des jeunes gens qui approchent déjà de la fin de leurs études soient livrés aux mauvaises passions et aux haines brutales, qui pourront les conduire plus tard au renouvellement des scènes sanglantes où matraques et bayados ont joué leur sinistre rôle?

La réponse est toute simple. Cet état d'esprit est possible dans nos lycées parce qu'on ne fait rien pour le prévenir ou le réprimer.

Il faudrait éclairer l'esprit de la jeunesse, lui faire connaître le souffle de libéralisme et d'humanité qui a créé la société moderne, et a refoulé dans l'histoire du passé les traditions de persécution et d'oppression religieuse. Il faudrait lui apprendre à respecter le principe de l'égalité de tous devant les lois et surtout à s'ouvrir aux sentiments de la fraternité.

Eh bien, l'heure n'est-elle pas venue de faire, pour nos établissements d'enseignement secondaire, ce que vous avez admis pour nos écoles primaires?

Est-il moins utile d'éclairer les jeunes intelligences de nos lycéens sur l'œuvre émancipatrice de 1789 qu'il n'a paru l'être

pour les fils des prolétaires ? N'apparaît-il pas, au contraire, que l'effort pour répandre la lumière est surtout nécessaire là où les premières influences éducatrices ont souvent tenté de l'étouffer ?

Défendons l'université contre le danger qui la menace ! Qu'on ne puisse dire qu'il était bien indifférent de combattre l'enseignement des jésuites, si nous devons retrouver à Janson-de-Sailly, par exemple, le même esprit de cléricisme sectaire qui régnait à l'école de Postes.

Affirmez, Monsieur le Ministre, la volonté très arrêtée du gouvernement de ne pas reculer dans les conséquences du programme sur lequel s'est constitué le parti de défense républicaine qui vous soutient au pouvoir. Portez la Déclaration des Droits de l'Homme là où elle n'est pas encore, et où plus qu'ailleurs il nous est démontré que sa présence sera d'une bienfaisante influence.

Tous les républicains, et réfléchissez combien, à cette heure, la question est brûlante, seront derrière nous pour vous applaudir et vous remercier.

Veillez, etc.

L. TRARIEUX.

## Commission d'Enquête sur l'Assistance publique

*Séance du 30 janvier 1902*

La séance est ouverte à 9 heures du soir sous la présidence de M. Armand Brette.

Sont présents : MM. Armand Brette, Jean Charrière, Fauchon, Emile Kern, D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, M<sup>e</sup> Tarbouriech, avocat conseil, M. Guillaume Enriquez, secrétaire de séance.

Excusé : M. Mathias Morhardt.

M. Charrière donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 décembre 1901.

M. Emile Kern demande que ce procès verbal fasse mention que c'est sur sa proposition que l'article 19 du questionnaire a été rédigé. Cet article a pour but de rechercher les moyens pratiques de récupérer, sur les départements ou les communes, les frais occasionnés à la ville de Paris par les pauvres de province qui viennent à Paris, soit pour se faire soigner dans les

hôpitaux, soit pour bénéficier des secours de l'Assistance publique, et grèvent ainsi le budget de celle-ci au détriment des pauvres de la capitale.

Après cette rectification le procès-verbal est adopté.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gustave Kahn sur la question des bureaux de placement de l'Assistance publique. Les démarches de M. Kahn n'ont pas pu aboutir. Il promet de les renouveler sous une nouvelle forme.

M<sup>e</sup> Tarbouriech donne connaissance d'un rapport qu'il a bien voulu rédiger, sur la prière de M. Jean Charrière. Il s'agit en l'espèce : 1<sup>o</sup> De la mainmorte excessive d'hospices et établissements charitables dans certaines villes de province. M<sup>e</sup> Tarbouriech est aussi d'avis que sous peu s'imposera la révision de ces patrimoines hors de proportion avec les besoins locaux.

2<sup>o</sup> L'édit de 1749 a été modifié par une ordonnance du 20 juin 1762 qui permet aux établissements charitables de toute nature de recevoir des dons et legs testimoniaux, ce qui était interdit par l'édit de 1749.

L'ordonnance de 1762 régit encore la matière aujourd'hui ; ce qui provoque la création de biens de mainmorte, à peu près sans profit pour les pauvres.

M<sup>e</sup> Tarbouriech estime qu'une intervention législative est de plus en plus indispensable pour mettre fin à ces abus.

La lettre de M. Charrière et le rapport de M<sup>e</sup> Tarbouriech resteront annexés en originaux à ce procès-verbal.

La commission adresse ses plus vifs remerciements à M<sup>e</sup> Tarbouriech.

Sur la proposition du D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, la commission charge le secrétaire d'écrire en son nom à M. Jean Appleton et au D<sup>r</sup> Tavernier, pour obtenir des renseignements positifs sur la situation morale et financière des hospices de Lyon et de Beaune.

M. Jean Charrière offre de se mettre en rapport avec les autorités helvétiques, pour avoir des renseignements sur les services de l'assistance publique en Suisse. Adopté.

Le D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles veut bien se charger d'apporter des renseignements sur des hôpitaux anglais.

M. Emile Kern donne lecture d'un projet de réponse au questionnaire, dressé par la section de Belleville. M. Kern le retient par devers lui jusqu'à ce qu'il soit définitif.

La commission décide qu'elle pourra s'adjoindre des commissaires nouveaux et entendre à titre de renseignements,

telles personnes qu'il conviendra.

A l'unanimité M<sup>e</sup> Tarbouriech est nommé membre de la Commission.

Il est convenu que la Commission se réunira au siège central de la Ligue des Droits de l'Homme, 1, rue Jacob, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois.

Le D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles propose d'adresser un exemplaire du questionnaire aux journaux suivants : *Bulletin médical*, *Médecine moderne*, *Presse médicale*, *Semaine médicale*. Adopté.

Le questionnaire sera également adressé aux principaux journaux de Paris, dès qu'il aura paru dans le *Bulletin officiel* de la Ligue.

Le D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, lit une brochure de « L'œuvre de protection de l'enfance et de l'adolescence ». La commission décide de soumettre cette pièce au Comité central en appelant son attention sur l'article 2 du règlement.

M. Fauchon, est chargé de se procurer des renseignements sur une affaire criminelle de l'année 1900.

La séance est levée à minuit 1/4.

Le secrétaire, JEAN CHARRIÈRE.

## LE COMITÉ CENTRAL

*Séance du 10 février 1902*

La séance est ouverte à 9 heures 1/2 sous la présidence de M. Delpech.

Sont présents : MM. Delpech, D<sup>r</sup> Reclus, A. Kopenhague, Mathias Morhardt, secrétaire général. M. le D<sup>r</sup> Oyon, président de la section de l'Europe, assiste à la séance.

Excusés : MM. Trarieux, Yves Guyot, Brochet, Francis de Pressensé, D<sup>r</sup> Héricourt, Henri Fontaine, E. Prévost, Guieysse. Secrétaire de séance : M. Paul Aubriot.

M. Paul Aubriot donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

SITUATION GÉNÉRALE. — M. le président informe le Comité central que le nombre des adhésions nouvelles du 27 janvier au 8 février a été de 264, et le nombre des décès, démissions, adresses inconnues de 107.

Le nombre total des adhérents au 8 février est de 25.447.

SITUATION FINANCIÈRE. — M. le président rend compte de la situation financière. Les comptes sont approuvés.

LE BULLETIN. — Le nombre des abonnés au *Bulletin officiel* est de 3.140.

L'ŒUVRE DES BIBLIOTHÈQUES. — M. le président informe le Comité central que la Ligue a reçu en don, pour l'œuvre des bibliothèques, d'un anonyme, 1 exemplaire *Histoire contemporaine*, de M. R. Jallifier, (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> parties); 1 exemplaire, *Histoire moderne*, de 1610 à 1789, par M. Albert Milhaud.

LA SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE. — La souscription pour la propagande a produit jusqu'au 8 février 1902, déduction faite des dépenses votées, la somme de 2.008 fr. 85.

LE COURRIER. — Il a été expédié, du 29 janvier au 8 février 1902, 792 lettres, 934 imprimés, 234 colis-postaux.

COMMUNICATION DE M. GAUFÈRES, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE. — M. le président donne lecture d'une lettre de M. Gaufères, qui est ainsi conçue :

« Nice, boulevard Carnot, 2 février 1902,

« Monsieur le président,

« Au nom du Comité parisien de la Fédération abolitionniste, j'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser le 28 janvier dernier et du document qui l'accompagne.

« En consultant la direction de votre Ligue sur la question de la police des mœurs, nous étions assurés qu'elle ferait une réponse conforme aux principes de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En lisant cette réponse, qui nous apporte un précieux appui, nous constatons avec joie que notre confiance n'a pas été trompée.

« Nous remercions donc la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen de l'étude approfondie qu'elle a bien voulu faire de la question que nous lui avons soumise et du concours moral très puissant que sa délibération apporte à notre œuvre abolitionniste.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

« GAUFÈRES »

Le Comité central décide que cette lettre figurera au procès-verbal.

COMMUNICATION DE M. HENRI FONTAINE. — M. le président donne lecture d'une lettre de M. Henri Fontaine, qui est ainsi conçue :

« Mon cher président,

« Je vous prie de m'excuser si ce soir je n'assiste pas à la réunion du Comité.

« Je sors vainqueur, il est vrai, mais aussi très fatigué, d'une lutte électorale municipale dans laquelle, j'ai été pris à partie avec un acharnement inouï par nos adversaires.

« Notre victoire a cela d'éclatant que c'est en qualité de membre du Comité de la Ligue des Droits de l'Homme et président d'honneur de la section de Garches, que j'ai eu à subir les assauts des Messieurs de la Patrie française, et que, pour mieux caractériser la lutte, ils ont fait venir exprès vendredi, en réunion privée, espérant ainsi sauver leur liste, MM. Charles Bernard, Firmin Faure, Paulin Méry, etc. etc.

« Mes amis et moi avons riposté samedi en réunion publique et eu la chance de faire ressortir suffisamment ce que l'étrange coalition des partis adverses nous promettait, pour être élus, le lendemain, par 386 voix contre 313.

« M. Gauthier de Clagny, qui est intervenu par toutes les voies et moyens dans cette lutte, se trouve naturellement atteint.

« C'est, mon cher président, dans les exemples que j'ai eus à la Ligue, que j'ai puisé l'énergie nécessaire pour la lutte, et c'est pour cela que je suis très fier de vous faire part, ainsi qu'à mes chers collègues, de son issue favorable.

« Recevez l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

« HENRI FONTAINE. »

Le Comité central décide que cette lettre figurera au procès-verbal.

COMMUNICATION DES SECTIONS DU III<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. —

M. le président informe le Comité central que les 4 sections du III<sup>e</sup> arrondissement, réunies le 6 février, ont décidé de demander au Comité central de prendre l'initiative d'une manifestation de la Ligue au centenaire de Victor Hugo, soit de la Ligue seule, soit de toutes les associations républicaines.

Le Comité central adopte, en principe, l'idée de faire représenter la Ligue aux fêtes du centenaire de Victor Hugo.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE L'EUROPE. — M. le D<sup>r</sup> Oyon est venu entretenir le Comité central d'un projet de brochure de propagande sur l'affaire Dreyfus.

M. le président lui rappelle que la Ligue a déjà publié une brochure intitulée *La révision du procès Dreyfus* par Civis. Il invite M. Oyon à prendre connaissance de cette brochure et à venir soumettre ses observations au Comité central dans sa prochaine séance.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE SAINT-DENIS. — Le Comité central délègue M. Delpech auprès de la section de St-Denis.

COMMUNICATION DES SECTIONS DE QUIMPER ET DE BREST. —



Le Comité central délègue M. Paul Aubriot auprès des sections de Quimper et de Brest.

COMMUNICATION DE LA SECTION DE LEVALLOIS-PERRET. — Le Comité central délègue M. Lapicque auprès de la section de Levallois-Perret.

COMMUNICATION DE LA SECTION DU CATEAU. — Le Comité central prend connaissance d'une brochure répandue dans le département du Nord sous le titre *Ligue électorale des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

M. Delpech prend cette brochure pour la signaler et la combattre.

COMMUNICATION DE M. BOURRELIER, ADJOINT AU MAIRE DU IV<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT. — M. le président informe le Comité central que M. Bourrelier a fait don à la Ligue d'une statuette du sculpteur James Vibert en l'honneur d'Émile Zola.

M. le secrétaire général est chargé de remercier M. Bourrelier au nom du Comité central.

COMMUNICATION DE M. LÉON DESCHAMPS. — M. le président donne connaissance d'une proposition de M. Léon Deschamps, d'après laquelle le Comité central inviterait les adhérents à faire suivre leur signature du signe arithmétique d'égalité.

Le Comité central, sans voir aucun inconvénient à cette pratique, ne croit pas devoir prendre une décision à ce sujet.

L'AFFAIRE BRIÈRE. — Le Comité central prend acte que M. le président de la République a signé la grâce de Brière, qu'il avait décidé de demander.

La séance est levée à 11 heures.

## COMMUNICATIONS DES SECTIONS

### AUDE

#### SECTION DE NARBONNE.

La section de Narbonne a procédé à l'élection de son bureau pour 1902. Ce bureau est ainsi composé :

MM. Cros-Bonnet, ancien député, président ; Guiraud et Milhaud, vice-présidents ; Gaubiach et Viala, secrétaires ; Delmas, trésorier.

### BASSES-ALPES

#### SECTION DE DIGNE.

Le dimanche 26 janvier, les membres de la Ligue se sont réunis pour offrir à leur dévoué président, M. Grivet, un punch,

ainsi qu'un souvenir à l'occasion de sa nomination au grade d'officier du mérite agricole.

Tous les membres étaient présents. Le citoyen Salvan, vice-président, a prononcé l'allocution suivante :

« Cher président,

« Je me fais l'interprète de tous les membres de la Ligue, « pour vous dire combien grande a été notre joie en apprenant « que le gouvernement de la République française vous avait « nommé officier du mérite agricole. Cette distinction que « vous avez si bien méritée, honore ceux qui vous l'ont décernée; « elle récompense le viticulteur distingué ayant pu à la suite d'ef- « forts incessants, et ne se décourageant jamais, reconstituer « des vignobles et en créer. Elle récompense le républicain « intègre qui n'a jamais cessé de livrer le bon combat, donnant « toujours l'exemple pour faire triompher les idées démocrati- « ques. Veuillez accepter mon cher président, cette croix que « tous les ligueurs vous « offrent par souscription, elle vous « dira mieux que moi, combien sont sincères leurs sympa- « thies. Vive la République ! »

À son tour le citoyen Anselme, vice-président, prononce les mots suivants :

« En mon nom personnel, et au nom de nombreux républi- « cains, je tiens à vous féliciter pour la distinction dont vous « venez d'être l'objet, elle honore les républicains qui n'ont « jamais cessé de combattre à vos côtés les réactions coali- « sées, elle rejaillit sur tous les républicains que guide la Dé- « claration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sur tous ceux « qui comme vous ont au cœur l'amour de la justice et de la « vérité. »

Le citoyen Grivet, visiblement ému répond à toutes ses marques de sympathies. Il termine en disant que « toutes ces ami- « tiés sincères lui font oublier les luttes passées et lui donnent « le courage pour affronter les luttes futures. Je suis sûr de « trouver en vous d'ardents républicains, des vieux qui ont fait « leur devoir et leurs preuves, des jeunes qui s'efforcent de les « suivre. Vive la République ! »

Cette réunion s'est terminée par un concert improvisé.

## CHARENTE

SECTION D'ANGOULÊME.

Le 15 décembre 1901, à une heure et demie, a eu lieu, salle

Philharmonique, la deuxième réunion de la section d'Angoulême de la Ligue des Droits de l'Homme.

M. Burot, adjoint au maire, président, a ouvert la séance et a prononcé le discours suivant.

« Mes chers collègues, »

« Nous ouvrons aujourd'hui notre deuxième assemblée générale ; nous étions 140 lors de la première assemblée ; nous sommes maintenant 230 et cette progression ira en croissant, car, ainsi que l'a dit Zola, l'un de nos respectés maîtres, la vérité est en marche, elle doit toujours l'être et ses adeptes doivent la suivre.

« Nos dévoués trésoriers et secrétaires, MM. Ducasse, Ringuet et Ripp, auxquels j'adresse tous nos remerciements à cette occasion, devant vous donner le compte-rendu de nos travaux et de notre situation financière, je ne veux pas empiéter sur leur mission, et je vais simplement vous rappeler que votre Comité s'est occupé, dans chacune de ses réunions, des questions nettement définies par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui nous sert de statuts.

« Comme vous le savez tous, si « l'Affaire Dreyfus » a été l'occasion pour un grand nombre d'hommes de cœur de constituer notre Ligue afin d'obtenir la réparation d'une iniquité judiciaire flagrante, ce n'est pas la raison dominante de sa création. Ces hommes ont vu, et vous l'avez compris avec eux, que les institutions fondamentales que nous devons à la Révolution française étaient gravement atteintes. Il fallait réagir, comme le disait dernièrement notre honoré Président, M. Trarieux, contre un mouvement de recul qui tendait à faire de la France de la Déclaration des Droits de l'Homme, la France de la Révolution, de l'édit de Nantes, la France des passions mauvaises et criminelles des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la France des guerres religieuses, de la Saint-Barthélemy et de l'Inquisition, ou des coups de force du 18 brumaire et du 2 décembre.

« Il ne s'agissait pas, en un mot, d'arracher seulement une victime à d'ignobles agissements, il fallait en profiter pour organiser d'une façon permanente la défense de la justice, du droit et de la liberté contre les tentatives de contre-révolution qui se sont manifestées à cette occasion, comme elles se sont produites chaque fois que la réaction, qui ne désarme jamais, a cru le moment favorable pour essayer de reconquérir ses privilèges, comme en 1816, en 1851, au 16 mai et aux époques plus récentes du boulangisme et du dérouléisme.

« Il était urgent qu'en présence de tous ces alliés de même acabit : cléricaux, jésuites, antisémites, césariens et monarchistes, les républicains ne fassent qu'un bloc sans distinction de nuance et se groupassent en rangs serrés pour lutter contre la violation des lois qui n'était que le prélude de la violation de notre Constitution et des Droits de l'Homme.

« Nous pouvons donc dire que c'est grâce à la résistance que nous avons organisée dans le pays, sous la direction de notre Comité central, pour soutenir le ministère de Défense républicaine que les récentes tentatives de restaurations prétoriennes ont échoué. Cependant, il ne faut pas dormir sur nos lauriers, si tant est qu'on doive considérer comme lauriers les résultats du devoir accompli. Rappelons-nous qu'il n'y a pas de sentinelles invisibles qui veillent sur nous, contrairement à ce que disait Michel de Bourges, en 1850, et veillons constamment nous-mêmes, d'après le vieil adage qui sera toujours vrai : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

« Grâce à nos efforts, l'opinion publique se ressaisit de plus en plus; on reconnaît mieux quels dangers nous avons courus. Que cela nous serve donc de leçon et ne laissons plus attenter au respect et à la conservation de nos libertés. Sous aucun prétexte et à aucun moment, la loi ne doit être violée au préjudice d'un citoyen; nous sommes solidaires les uns des autres et si l'un de nous souffre un seul instant d'une atteinte à un principe, nous en souffrirons tous tôt ou tard.

« Ainsi que l'a dit un jour notre cher président, M. Trarieux, dont on ne saurait trop répéter les paroles, nous sommes d'abord une société d'assistance mutuelle dans l'ordre des intérêts moraux. En effet, l'homme a souvent à se défendre contre les injustices de la vie sociale, injustices dont nous ne voyons encore de nos jours que trop d'exemples. Que peut faire contre l'injustice celui que l'ignorance, la pauvreté, la faiblesse mettent hors d'état d'élever la voix? Il est sacrifié d'avance. Nous devons donc notre appui et notre assistance à tous les malheureux qui peuvent en appeler à nous.

« Toute personne victime d'un passe-droit, d'un abus de pouvoir, d'une iniquité trouvera ainsi en nous des protecteurs dont l'intervention ne sera pas toujours efficace, mais que nos sentiments de fraternelle sympathie pourront du moins consoler; et j'ajouterai que nous obtiendrons d'autant mieux gain de cause que nous serons plus nombreux et que nous pourrons par conséquent mieux élever la voix en faveur du droit et de la justice.

« D'un autre côté, et tout en rappelant que nous ne devons pas nous occuper de politique pure, est-ce que notre programme ne touche pas par plusieurs points aux questions politiques ? Est-ce que notre devoir de défenseurs de l'immortelle Déclaration de nos pères ne consiste pas à nous occuper d'empêcher que des imprudents ou des adversaires dangereux ne portent atteinte à nos droits ?

Il suffit de rappeler le préambule de la Déclaration :

« Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits  
« de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et  
« de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer  
« dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliéna-  
« bles et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration constam-  
« ment présente à tous les membres du corps social, leur rap-  
« pelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les  
« actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pou-  
« vant être à chaque instant comparés avec le but de toute  
« institution politique, en soient plus respectés; afin que les  
« réclamations des citoyens, fondées désormais sur des prin-  
« cipes simples et incontestables, tournent toujours au maintien  
« de la constitution et du bonheur de tous.

« Nous avons donc à nous préoccuper aussi d'indiquer à nos élus notre opinion sur ces questions, de leur demander de modifier les lois qui ne sont pas d'accord avec nos principes, de formuler les propositions qui nous semblent utiles pour leur bonne application, et vous reconnaitrez qu'il y a beaucoup à faire de ce côté et que le champ est encore vaste pour notre activité dans l'avenir. En effet, on verra toujours ou longtemps encore des actes administratifs contraires à la loi ; on verra s'échafauder des œuvres législatives dangereuses qui peuvent devenir entre les mains de gouvernements de réaction des moyens de persécution et de tyrannie. Nous avons donc à intervenir et nous sommes naturellement amenés à nous occuper de luttes d'un caractère politique.

« Il s'ensuit que sans prendre parti comme Ligue aux manifestations électorales, toutes nos sympathies doivent être pour ceux qui se montrent toujours défenseurs vigilants de nos principes et que nous devons forcément accorder notre appui aux hommes politiques qui acceptent sans restriction dans son esprit, comme dans sa lettre, la Déclaration des Droits de l'Homme.

« C'est ainsi que nous arriverons à faire cette République de la liberté de penser, de telle façon que, quels que soient ceux

qui seront au pouvoir, tous auront le même respect de l'idée de justice.

« Restons donc fermement unis, et groupons-nous le plus possible autour de ce drapeau formé par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui doit être notre guide immuable et qui est le terrain inattaquable et solide sur lequel la République n'a rien à craindre tant que nous ne le perdrons jamais de vue et que nous y resterons fidèles. Ce n'est qu'à cette condition, que la cause de la justice sociale et de la République qui ne font qu'un, triomphera partout et s'assoira définitivement, non seulement parmi nous, mais dans le monde entier. »

Après ce discours, accueilli par de chaleureux applaudissements, la parole a été donnée à M. Ringuet, secrétaire, qui s'est exprimé ainsi :

« Mes chers collègues,

« Depuis le 16 juin, date de notre dernière assemblée générale, le nombre de nos adhérents a passé de 140 à 230, soit un accroissement de 90 ligueurs. Nous sommes encore loin du chiffre de 1.000 sociétaires que je vous assignais alors comme limite du développement de notre section. Ce chiffre ne serait point impossible à atteindre si chacun de nous voulait s'imposer la tâche de rechercher, parmi ses relations, quelques amis partageant nos idées et nos tendances, et les décidait à s'inscrire avec nous.

« Si j'insiste sur la nécessité absolue de faire de nouvelles recrues, c'est que je vois, par là, un moyen facile d'accroître nos ressources pécuniaires qui, seules, peuvent nous permettre de répandre, de propager par des brochures, des journaux, voire même par des conférences publiques, les idées de justice, de liberté et de solidarité qui sont notre raison d'être.

« Depuis un an, nous avons distribué ou fait distribuer plus de 5.000 brochures et journaux de toutes sortes. C'est quelque chose, sans doute, mais quand je réfléchis aux nombreuses demandes que je n'ai pu satisfaire, je trouve que c'est insuffisant. Il reste donc sur ce point beaucoup à faire. Aussi, ne cesserai-je de vous répéter : soyons nombreux, les fonds afflueront dans notre caisse et nous pourrons alors multiplier livres, brochures et journaux ; organiser des conférences publiques ; toutes choses que chacun de nous s'est proposé en entrant dans la Ligue.

« Tout récemment, votre Comité a décidé la création d'une bibliothèque qu'il a installée dans le local qu'il partage avec la « Société amicale des instituteurs et des institutrices de la Charente » place St-Martial, n°1. Cette bibliothèque vous sera

ouverte tous les jendis de 4 à 6 heures. Vous pourrez prendre connaissance des publications auxquelles nous sommes abonnés. *La Fronde, Pages libres, Cahiers de quinzaine, La Raison, La Revue des chefs d'œuvre, Bulletin de la Ligue.*

« Je n'ose vous dire que vous pourrez aussi emporter des livres, car si nous en avons une quinzaine, c'est tout au plus. Enrichir le plus possible cette bibliothèque, la doter d'ouvrages variés et intéressants, telle est l'œuvre à laquelle votre Comité va consacrer ses efforts et il faut espérer qu'avec votre aide et celui du Comité central, il aura la satisfaction de la mener à bien.

« Maintenant, messieurs, je laisse à notre sympathique trésorier, au défenseur toujours vigilant de nos deniers, le soin de vous exposer la situation financière. »

M. Ducasse, trésorier, expose la situation financière.

Les comptes du trésorier étant approuvés à l'unanimité, M. le Président donne la parole à M. Rippe, secrétaire, pour la lecture du règlement et des vœux à soumettre à l'approbation de l'Assemblée. M. Rippe s'exprime ainsi :

« Le Comité soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le projet du Règlement intérieur qui est adopté.

« Le Comité propose à l'Assemblée générale l'adoption des vœux suivants.

« 1° Que tout ecclésiastique, tout affilié à une congrégation religieuse soit déchu du droit d'enseigner.

« 2° Que tout candidat à une fonction publique justifie avoir fait ses trois dernières années d'études dans les établissements de l'Etat.

« 3° Que la loi de mai 1834, conférant aux officiers la propriété de leur grade, soit abrogée.

« 4° Que tous les membres des Congrégations religieuses soient privés de leurs droits politiques, en attendant la suppression complète des dites Congrégations.

« 4° Que l'autorité compétente prenne les mesures nécessaires pour que l'enseignement du Catéchisme n'ait lieu que les jours où les enfants ne fréquentent pas l'école, c'est-à-dire le jendis et le dimanche. »

Tous ces vœux sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Sarthou, professeur de rhétorique au lycée, qui, dans une belle et intéressante conférence sur l'abrogation de la loi Falloux, a vivement intéressé l'auditoire. L'éloquent orateur a montré, dans une langue où l'élégance de la forme le dispute à l'élevation de la pens

quel intérêt, pour l'avenir de la France républicaine, s'attachait à l'abrogation de cette loi néfaste.

C'est par des applaudissements répétés que fut accueillie la péroraison du conférencier. De tous côtés, les mains se tendent pour féliciter l'orateur.

M. Coustolle, conseiller municipal, propose d'envoyer une adresse aux sénateurs républicains de la Charente pour les prier de voter la proposition de M. Béraud, sénateur de Vaucluse, tendant précisément à l'abrogation de cette loi.

La proposition de M. Coustolle est adoptée à l'unanimité.

M. Moulinier émet un vœu, en faveur de la liberté absolue des fonctionnaires. Ce vœu longuement développé par son auteur, vivement combattu par quelques membres, est, sur la proposition de M. le président, et conformément au règlement adopté auparavant, renvoyé à l'examen du Comité.

M. le président, après avoir constaté que personne ne demande plus la parole, a levé la séance.

## CORSE

### SECTION D'AJACCIO.

Une nouvelle section de la Ligue vient de se constituer à Ajaccio. Elle a élu un bureau composé comme suit :

MM. Pierre Barthélemy, rentier, président d'honneur ; Jean Ortolli, instituteur en retraite, rue du Roi de Rome, 12, président ; Guendon, pasteur, 6 cours Grandval, secrétaire trésorier.

## HAUTE-GARONNE

### SECTION DE VILLEMUR.

Dans sa séance du 27 décembre 1901, la section de Villemur a émis les vœux suivants :

1<sup>o</sup> Que le parlement fasse aboutir le projet Ruau, complété par l'amendement Drake, sur le secret du vote.

2<sup>o</sup> Que les Chambres amènent le gouvernement à la dénonciation du concordat et à la séparation des Eglises et de l'Etat

3<sup>o</sup> Que la loi de sursis soit applicable aux jugements des Conseils de guerre.

## MEURTHE-ET-MOSELLE

### SECTION DE LUNÉVILLE.

La section de Lunéville s'est réunie en assemblée générale, le 23 janvier 1902, au local du Cercle démocratique.



M. Edouard Schweisch, président de la section, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Il m'est particulièrement agréable de constater l'empressement avec lequel vous avez répondu à l'appel de votre comité. Vous montrez ainsi que vous n'avez pas perdu de vue les raisons qui ont motivé la création à Lunéville d'une section de la Ligue des Droits de l'Homme et que sans défaillance vous entendez continuer l'œuvre entreprise. Permettez-moi de vous en remercier. Vous ne trouverez pas inutile, j'en suis convaincu, de vous rappeler quels sentiments ont guidé les fondateurs de la Ligue, quelles considérations, quelles craintes, quels dangers ont rendu son action nécessaire, quels résultats elle a déjà obtenus.

« Il y a plus d'un siècle, l'assemblée nationale proclamait solennellement les droits naturels inaliénables et sacrés de l'homme.

« Elle abolissait les privilèges et accordait à tous la liberté de conscience. Le génie de la révolution excitait l'enthousiasme universel et inaugurait en même temps qu'une rénovation complète des institutions et des mœurs sociales de notre pays l'ère de progrès qui devait en être la conséquence.

« Mais les mêmes causes qui influent sur la destinée des individus dans un sens général influent sur la destinée des peuples. Si la révolution ne manquait pas d'hommes instruits, le peuple, lui, dans sa masse, vivait dans l'ignorance et ne pouvait avoir conscience de la grandeur de l'acte qu'il venait d'accomplir en écrasant la tyrannie et en asseyant les principes nouveaux sur les ruines du trône.

« Si nous sommes reconnaissants à nos aïeux de nous avoir permis de naître libres et d'avoir, avec audace et résolution, mis la pioche dans l'édifice des privilèges et des superstitions, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer qu'ils n'aient pas couronné leur œuvre en donnant au peuple ce qui pouvait l'empêcher de tomber dans la servitude : l'Instruction.

« Ce fut l'ignorance du peuple qui favorisa le rétablissement de la tyrannie avec Bonaparte. On en sait les résultats.

« L'épuisement du pays, le recul de nos frontières, l'excitation chez tous les peuples de rancunes profondes contre la France, dont le formidable appareil militaire qui épuise tous les états d'Europe est la conséquence, la reconnaissance en quelque sorte officielle du cléricisme, ennemi de toute liberté, de tout progrès.

« A partir de ce moment, la marche des idées de la révolution

se trouvait déviée; en changeant de maître entre Waterloo et Sedan, le peuple français ne pouvait plus échapper à l'influence cléricale, qui non seulement le maintenait dans l'ignorance, mais semait des germes fertiles de contre-révolution.

« Après la guerre néfaste de 1870, le sentiment démocratique se réveille en France. Le peuple regarde avec terreur les ruines entassées par la folie d'un homme, il aspire à devenir désormais le seul arbitre de sa destinée, mais la contre-révolution a déjà fait son œuvre.

« A chaque effort qu'il tente dans ce but, il doit livrer bataille à la horde réactionnaire, partie intéressée des régimes déçus, à la puissance cléricale qui, selon l'expression de M. de Mun, veut faire du Syllabus le drapeau de la France.

« Le Syllabus, vous le savez, est un féroce cri de guerre contre la science et la raison, bases de la société moderne.

« C'est en s'abritant sous les plis de cette monstrueuse loque que le cléricisme, insinuant et perfide, exploitant habilement les sentiments de tolérance et de libéralisme de ses adversaires ou excitant le fanatisme des croyants, tente de suprêmes efforts pour reconquérir la prépondérance.

« Depuis trente ans, nous assistons à ce duel fantastique dont les phases principales s'appellent le 16 mai, Panama, le boulangisme, l'affaire Dreyfus, le nationalisme.

« L'ennemi héréditaire de la démocratie s'est servi de ses armes ordinaires, le mensonge, la calomnie.

« Il n'est pas un seul des scandales, qu'il attribue au régime républicain, dont il n'est l'instigateur plus ou moins direct.

« Sa presse, répandue à profusion dans les campagnes, a semé partout la division et attisé les haines, elle a habitué les individus à la discussion violente où l'insulte remplace l'absence d'arguments. Cette presse sacrée a développé ce singulier état d'esprit qui conduit la foule à glorifier le *faux* patriotique.

« Il a ouvert d'innombrables écoles où s'enseigne la haine de ce qui ne sert pas les intérêts de Rome.

« Il a préparé l'envahissement méthodique des administrations publiques par de jeunes cléricaux hostiles à la République et aux républicains.

« Qu'avons nous fait pour réagir ? Rien.

« Il a fallu que l'affaire Dreyfus nous ouvre les yeux et nous rende à l'évidence. C'est alors que des hommes courageux, entrevoyant le danger, ont entrepris de relever fièrement le drapeau de la Révolution française.

« Ainsi fut fondée en 1898 la Ligue pour la Défense des Droits

de l'Homme et du Citoyen.

« De tous côtés affluèrent les encouragements, et de nombreuses sections s'instituèrent dans le pays. L'action de la Ligue se fit sentir efficacement dès son existence dans tous les cas où la justice semblait méconnue. Je vous rappellerai, Messieurs, que le Comité central a étudié attentivement des questions d'ordre privé, entre autres : les affaires Sipido, Vera Gelo, Levin, Goutaudier, Bernheim, Burg, Rollinger, Fox, Keller, Lefebvre, Fourneaux, Krosigk, Rorique, Esturo, dont je regrette de ne pouvoir vous donner l'analyse.

« Chaque fois qu'une illégalité a été constatée, les pouvoirs publics en ont été saisis et rien n'a été négligé pour en obtenir la réparation.

« En outre, la Ligue s'est occupée de multiples questions d'ordre général relatives à l'enseignement populaire, la loi sur l'extradition, l'éducation civique des officiers, etc.

« De nombreuses conférences publiques ont été faites sous son patronage. Chacun de nous connaît le dévouement, l'éloquence, le talent de notre distingué président : M. Trarieux, et de ses collaborateurs immédiats. Je me plais de rendre hommage à leur courageuse initiative.

« La section lunévilloise n'est pas restée inactive; en raison de sa parenté étroite avec le cercle démocratique auquel appartiennent une partie de ses membres, elle a pu contribuer efficacement à la diffusion des idées républicaines en mettant une partie de ses fonds à la disposition de l'œuvre jumelle où les ouvriers ont le fréquent plaisir d'entendre des conférences intéressantes.

« Cependant il faut faire plus. J'appelle particulièrement votre attention sur ce point. Ce n'est pas tout de dépenser nos efforts sur nous-mêmes, il ne faut pas oublier que le Comité central a fait plusieurs fois déjà appel au dévouement des membres de la Ligue afin de recueillir des fonds pour répandre le plus largement possible des brochures de propagande. En outre le Comité central sollicite l'abonnement de tous les membres à son *Bulletin officiel*. Cet abonnement présente le double avantage de mettre les adhérents au courant des travaux de l'association, de tenir leur zèle en éveil par l'intérêt qu'ils ne peuvent manquer d'y rencontrer et d'apporter à l'œuvre un appoint pécuniaire efficace. Ce bulletin mensuel résume les travaux et les résultats obtenus pour la justice par le Comité central et les différentes sections.

« C'est avec une grande satisfaction que l'on voit les bienfaits

hérents dont il donne les noms. Plusieurs membres présents font aussitôt inscrire les adhésions nouvelles qu'ils ont recueillies.

La section angevine est déclarée constituée, et l'on procède à la nomination du bureau, sont nommés :

MM. Henry Jagot, directeur du *Patriote de l'Ouest*, président; Mercier et Forget, rue de l'Asile St-Joseph, 32, vice-présidents; F. Lestang, directeur de l'école normale, secrétaire; Corbineau, professeur à l'école normale, trésorier.

La section, ainsi constituée, a décidé d'adresser à ses concitoyens l'appel suivant :

Chers concitoyens,

Une section de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen vient de se constituer à Angers.

Elle se propose de remplir, dans le département de Maine-et-Loire, la haute et généreuse mission que cette grande œuvre républicaine poursuit infatigablement en France depuis 4 ans et qui, grâce aux persévérants efforts de ses trois cents sections et de ses milliers d'adhérents, a obtenu déjà de si heureux résultats.

La section angevine des Droits de l'Homme pense que le progrès des idées démocratiques est intimement lié au développement de l'idée d'association. Il lui appartiendra donc, en premier lieu, de montrer à tous les hommes de bonne volonté, la nécessité de s'unir pour la défense des droits de chacun et elle affirme, dès maintenant, sa résolution d'intervenir en faveur de quiconque serait victime d'un acte arbitraire, d'une injustice, d'un abus de pouvoir ou d'une illégalité.

Déjà la Ligue des Droits de l'Homme a pu mettre son influence et son autorité morale au service d'un grand nombre de causes justes et a contribué efficacement ainsi à les faire triompher. La section angevine s'attachera de même à se rendre utile à ceux dont les droits auraient été méconnus. Dans tous les cas, elle mettra à leur disposition toutes les forces d'une grande association qui est résolue à lutter avec énergie pour la justice, pour la vérité et pour la liberté.

Mais, d'autre part, elle n'oublie pas qu'elle a aussi une œuvre d'éducation à accomplir. Le préambule de la Déclaration de 1789 la précise en termes saisissants : « L'ignorance, l'oubli ou le mépris des Droits de l'Homme, dit-il, sont les seules causes des maux publics. »

La section angevine devra s'efforcer de faire connaître ces droits. Elle devra répandre dans tout le département la Décla-

et les œuvres de notre association s'agrandir et répandre ses conséquences humanitaires.

« J'espère que cet appel sera entendu et ne vous laissera pas indifférents. N'oublions pas que l'ennemi est toujours à nos portes, méditant quelque nouveau coup, qu'il ne désarmera pas; notre vigilance ne doit donc jamais se trouver en défaut.

« Entre les partisans de l'absolutisme, de l'arbitraire, de l'esclavage et les fils de la révolution, amis de la liberté, de l'égalité et de la justice, il n'est pas de paix possible; ils veulent asseoir leur règne de mort sur l'ignorance, nous voulons au contraire relever la dignité humaine par la culture intellectuelle et morale. Nous voulons que la raison puisse juger de l'étendue de son empire, nous voulons que nos descendants, mieux partagés que nous, acquièrent une notion précise de leurs droits et de leurs devoirs. Nous voulons élever le niveau moral des hommes en les instruisant et non en les abrutissant. Avec Grégoire nous disons : l'instruction est aussi nécessaire que le pain.

« Au Syllabus inepte et misérable, nous opposerons toujours les immortels principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme.

« Et nous vaincrons ! »

## MAINE-ET-LOIRE

### SECTION D'ANGERS.

Sur la convocation de M. Mathias Morhardt, secrétaire général, de passage à Angers, les membres de la Ligue habitant cette ville se sont réunis le lundi 3 février, chez l'un d'eux, M. le pasteur Audra, en vue d'arriver à la constitution d'une section.

Quinze membres, dont plusieurs dames, avaient répondu à l'invitation, les autres étant valablement excusés.

M. Audra expose en quelques mots l'objet de la réunion, et cède la parole à M. Mathias Morhardt. Celui-ci, dans une allocution familière et spirituelle, rappelle l'origine de la Ligue résume ses rapides progrès, et fait l'histoire de son effort depuis l'affaire Dreyfus. Il énumère quelques-uns des services récents qu'elle a rendus à la cause du droit et de la justice, notamment dans l'affaire Lecoanet, et dans celle des disciplinaires d'Oléron. Il montre l'utilité de son rôle dans un pays comme l'Anjou, si mal affranchi des servitudes d'ancien régime.

Il fait connaître que le département compte jusqu'ici 43 ad-

ration de 1789, qui en est la charte immortelle. Elle devra faire connaître et aimer de tous les principes républicains qui peuvent seuls assurer la prospérité matérielle et morale du pays. Elle ne manquera pas à cette tâche, qui est la plus importante de toutes.

Elle adresse donc un pressant appel aux républicains soucieux de la défense des principes de la démocratie. Elle les invite à se grouper, non seulement dans Angers, mais dans toutes les communes du département. Le jour où, dans chaque localité, un groupe de citoyens de bonne volonté se sera constitué pour l'œuvre de propagande et de solidarité républicaines entreprise par la section angevine, c'en sera fait du despotisme féodal et clérical qui, trop souvent encore, opprime les consciences républicaines.

Henry Jagot, directeur politique du *Patriote de l'Ouest*, président; Mercier et Forget, vice-présidents; Lestang, secrétaire général; Corbineau, trésorier.

On s'inscrit chez les membres du bureau, ainsi qu'au *Patriote de l'Ouest*, rue St-Martin, 18, à Angers. La cotisation est au minimum de 2 francs par an. Les femmes font partie de la Ligue au même titre que les hommes.

## PUY-DE-DOME

### SECTION DE CLERMONT-FERRAND.

La section de Clermont-Ferrand a adressé l'appel suivant aux groupes et sociétés de dénominations diverses à tendances pacifiques du département du Puy-de-Dôme :

Clermont-Ferrand, le 19 janvier 1902

« Chers collègues,

« Le dixième congrès universel de la paix, réuni à Glasgow en septembre dernier, avait confié au bureau international permanent la mission de fixer le lieu et la date du Congrès de 1902.

« Ce bureau vient de nous informer que le prince Albert de Monaco lui ayant exprimé le désir de voir le onzième congrès s'ouvrir, dans les premiers jours d'avril, à Monaco, où se tiendront également deux autres Congrès, cette offre a été acceptée.

« En conséquence, le onzième congrès universel de la paix s'ouvrira dans la ville de Monaco, le mardi 1<sup>er</sup> avril 1902.

« Résolus, en ce qui nous concerne, à participer dans la mesure de nos moyens, à cette consultation que les circonstances

actuelles rendent particulièrement intéressante, mais n'ayant aucune prétention à paraître monopoliser l'expression de nos concitoyens, nous portons le fait à votre connaissance avec l'espoir que vous voudrez le mettre à l'ordre du jour de votre plus prochaine réunion et donner mandat à votre bureau de se concerter avec nous en vue d'assurer la représentation effective du plus grand nombre possible des éléments progressistes de notre ville et de notre département au sein du congrès dont il s'agit.

Le président, J.-B. Marron ;  
Le président honoraire, A. Pellet ;  
Le vice-président, Vachier ;  
Pour le secrétaire, le trésorier, A. Pardoux.

### HAUTE-SAONE

#### SECTION D'HÉRICOURT.

Le 6 décembre 1901, à 8 heures du soir, les membres de la section héricourtoise de la Ligue française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Lucien Cordehier.

Le bureau étant formé, le président déclare la séance ouverte et témoigne de sa satisfaction sur la marche de la section qui, au début, ne comptait que 52 membres et qui en compte aujourd'hui 147. Mais il ne faut pas s'arrêter en si beau chemin et il invite les membres actuels à travailler autour d'eux pour recruter de nouveaux adhérents.

Il annonce à l'Assemblée la formation des sections de Vesoul et Belfort et il propose de leur adresser des compliments de bienvenue et de confraternité, ce qui est adopté à l'unanimité.

La bibliothèque, dont la création avait été décidée lors d'une précédente assemblée compte un bon nombre de volumes très intéressants, les ligueurs sont priés de les lire et de les faire lire autour d'eux.

Ils sont également invités à s'abonner au Bulletin de la Ligue qui est très intéressant; c'est un moyen de connaître les travaux accomplis par la Ligue et les sections.

Le président adresse de chaleureux remerciements au vice-président et au secrétaire pour le dévouement avec lequel ils travaillent au développement de la section.

Il est décidé que les cotisations devront être payées avant le 31 mars prochain; les membres de la section sont instamment priés de se soumettre à cette décision.

L'assemblée adopte ensuite les deux vœux suivants :

« 1° Que lorsque la Cour de cassation a reconnu l'innocence d'un condamné, elle puisse la proclamer sans qu'il soit besoin pour cela d'un fait nouveau ;

« 2° Que les Conseils de guerre soient supprimés en temps de paix et qu'en temps de guerre, les membres de ces conseils soient assistés de jurisconsultes assez éclairés pour éviter des erreurs graves. »

Il est ensuite procédé au renouvellement du Comité de la section. Le tiers des membres sont à réélire.

Membres sortants désignés par le sort : MM. Debard, Pillard, Hauser et Iselin. M. Jeanmaire est démissionnaire.

Les quatre membres sortants sont réélus et M. Ferjeux Grandjean est élu en remplacement de M. Jeanmaire.

Le comité se trouve ainsi constitué :

MM. Edouard Schwob, président d'honneur; Lucien Cordelier, président; Pierre Canel, vice-président; Pierre Jacquot, secrétaire; Louis Iselin, trésorier; Alfred Debard, Moïse Hauser, Ferjeux Grandjean, Pierre Français, Charles Grémillot, Pierre Maillard, Charles Faivre, Charles Schnédecker, Charles Pillard, assessseurs.

## SEINE — PARIS

### SECTION DU QUARTIER DU GROS-CAILLOU (VII<sup>e</sup> Arrt).

La section du Gros-CailloU, réunie en assemblée générale le 6 février 1902:

1° Approuve la résolution du Comité central touchant le monopole des inhumations, et invite tous les républicains à exiger de leurs élus la suppression de ce monopole;

2° Vu les diverses résolutions adoptées par la section Rechechouart touchant la réforme des Codes d'instruction et de justice criminelles, émet le vœu qu'une commission soit formée pour préparer un plan de réforme;

3° Approuve à l'unanimité les termes de la lettre suivante adressée par son président au président du Conseil municipal de Paris :

Monsieur le président,

La section du quartier du Gros-CailloU de la Ligue des Droits de l'Homme, réunie en assemblée générale, le 6 février 1902, nous a chargés de vous soumettre les considérations suivantes :



Depuis longtemps, déjà, la population républicaine du Gros-Caillou réclame le changement de nom de la rue principale qui traverse le quartier, la rue St-Dominique. Elle ne peut oublier, en effet, que le nom de Saint-Dominique est intimement lié aux pires atrocités de l'histoire de France : la croisade contre les Albigeois et les massacres des Vaudois. Mais, en outre, elle s'étonne à juste titre que le fondateur de l'Inquisition soit l'objet de l'hommage public que lui rend aujourd'hui encore la ville de Paris. Et elle se demande si c'est parce que l'Inquisition française, plus barbare que l'Inquisition espagnole elle-même, interdisait au bourreau de poignarder le patient avant de le brûler et d'abrèger ainsi son martyre, que nous persistons à honorer ce moine féroce et fanatique ?

La section du Gros-Caillou de la Ligne des Droits de l'Homme pense que la municipalité parisienne se montrera digne de la capitale à la tête de laquelle elle est placée, si, rendant hommage aux principes d'humanité que St-Dominique a odieusement transgressés, elle remplaçait ce nom sanglant par celui d'un de ces hommes simples, pacifiques et fidèles, qui ont été condamnés à la prison pour avoir voulu respecter le précepte biblique : « Tu ne tueras point ! » Un de ces noms, particulièrement, se recommanderait à votre choix : le nom de M. Jules Goutaudier qui a payé de plus de quatre années de prison, son fervent attachement à l'idée que la paix doit régner entre les hommes. La municipalité parisienne actuelle, qui, récemment désireuse de manifester ses sentiments nettement cléricaux, a voté en faveur des disciples et des successeurs de St-Dominique, réparera un peu ce scandale, et en atténuera la gravité, en faisant graver, en place du nom du moine espagnol, le nom de Jules Goutaudier, qui est le nom d'un chrétien, au sens authentique et véritable du terme.

Sans doute, le conseil municipal est peu préparé à accomplir un tel acte de réparation. N'importe ! Nous aurons, du moins, la satisfaction de lui avoir signalé la nécessité de l'accomplir. Et, un jour prochain, lorsque les républicains auront repris possession de la majorité à l'Hôtel de Ville, nous aurons la joie de les voir réaliser le vœu que nous inspirent les lois de l'humanité et de la raison.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération.

Le président, D<sup>r</sup> SICARD DE PLAULOLES  
rue St-Dominique, 124.

SECTIONS DU VIII<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT.

Les sections du VIII<sup>e</sup> Arrondissement, réunies en assemblée générale le 5 février 1902, ont adopté les deux résolutions suivantes :

« I. — Les sections du VIII<sup>e</sup> Arrondissement, réunies en assemblée générale,

« Considérant qu'en principe la censure est contraire à la libre expression des idées ;

« Qu'elle constitue une atteinte au principe de droit qui ne permet pas de punir un délit qui n'a pas encore été commis ;

« Que, d'ailleurs, en fait, elle protège imparfaitement la morale publique, témoin les grivoiseries des théâtres et des cafés-concerts, mais s'exerce surtout dans des questions d'ordre politique ;

« Emettent, à la majorité des voix, le vœu que la *censure soit abolie.* »

« II. — Les sections du VIII<sup>e</sup> Arrondissement, réunies en assemblée générale,

« Considérant qu'aucune restriction n'est apportée par la Déclaration des Droits de 1789, pour aucune catégorie de citoyens, en ce qui concerne l'exercice des droits civiques ;

« Que la loi ne saurait être, en réalité, l'expression de la volonté générale, si, contrairement à l'article VI de ladite Déclaration, un grand nombre de citoyens, jouissant de leurs droits civiques, ne pouvaient concourir personnellement à sa formation ;

« Considérant, en outre, que dans un état démocratique, les citoyens admis aux emplois publics ne sauraient mieux affirmer « leurs vertus et leurs talents » qu'en participant effectivement à la vie publique ;

« Que, d'autre part, s'il est prudent, dans l'intérêt de la chose publique, de retenir que les discussions d'ordre politique doivent être rigoureusement écartées par les fonctionnaires, dans l'exercice même de leurs fonctions, il est, néanmoins, utile, au même titre, d'appeler plus particulièrement à la vie sociale, sous un régime républicain, les membres de l'enseignement, dont les compétences spéciales ne peuvent que servir la cause du progrès ;

« Emettent le vœu que les mesures restrictives prises par le ministre de l'instruction publique soient rapportées ; et que les infractions commises par les membres de l'enseignement, dans l'exercice de leurs fonctions, soient déférées aux juridictions compétentes. »

SECTION DU QUARTIER DU COMBAT (XIX<sup>e</sup> Arrt.).

Une conférence publique a été organisée, par la section du Combat, le 16 décembre 1901, salle des Omnibus.

M. Warnault, président de la section, présidait la réunion, assisté de MM. Vorbe, ancien conseiller municipal et D<sup>r</sup> Julien, président de la section de Belleville.

M. Francis de Pressensé a d'abord pris la parole et dénoncé éloquemment la coalition clérico-nationaliste.

Ensuite M. le D<sup>r</sup> Sicard de Plauzoles, malgré le bruit causé par des perturbateurs, a fait une conférence applaudie.

SEINE — BANLIEUE

SECTION DE BOIS-COLOMBES.

La section de Bois-Colombes de la Ligue des Droits de l'Homme a inauguré, le 24 janvier 1901, son activité publique par une grande réunion présidée par le citoyen Mathias Morhardt, secrétaire général de la Ligue. Après un bref et éloquent exposé de la raison d'être, des résultats obtenus et du programme de la Ligue par le citoyen Mathias Morhardt, le citoyen Francis de Pressensé a traité du *devoir républicain* et l'a résumé à l'heure actuelle dans l'écrasement du nationalisme, c'est-à-dire de la coalition hypocrite des réactionnaires de tout poil sous le masque d'un patriotisme menteur. L'assemblée a acclamé l'orateur.

Le député nationaliste de la circonscription, M. Stanislas Ferrand, ayant cru pouvoir opposer à ce discours républicain les sophismes, les lieux communs et les calomnies ordinaires du parti sans nom, s'est attiré, au milieu des applaudissements frénétiques de la salle, une vigoureuse réplique du citoyen Francis de Pressensé sur le devoir pour les républicains de ne jamais élire des politiciens d'affaires qui passent à la réaction après s'être fait nommer sur un programme radical socialiste et qui trafiquent de leur mandat pour se livrer à de louches opérations dont les tribunaux ont à s'occuper.

M. Stanislas Ferrand, après avoir offert de soumettre son cas à un tribunal d'honneur composé de trois amis du citoyen Francis de Pressensé, a ergoté contre le vote de l'assemblée qui a désigné le président de la section de la Patrie française, le président de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Bois-Colombes et le citoyen Boivinnet.

Avant de se séparer l'assemblée a voté, à l'unanimité moins 3 voix, l'ordre du jour suivant :

« Les citoyens de Bois-Colombes assemblés, le 24 janvier 1902, sur l'invitation de la section de Bois-Colombes de la Ligue des Droits de l'Homme, sous la présidence du citoyen Mathias Morhardt;

« Après avoir entendu la conférence du citoyen Francis de Pressensé sur le devoir des républicains;

« Déclarent qu'il est plus nécessaire que jamais de constituer, sur tout le territoire de la République, des sections de la Ligue des Droits de l'Homme, les citoyens étant solidaires les uns des autres et ayant le devoir de s'unir étroitement pour la défense de leurs libertés essentielles. »

#### SECTION DE LEVALLOIS-PERRET.

La quatrième assemblée générale de la Ligue des Droits de l'Homme, section de Levallois-Perret, a été tenue salle Mézette, le lundi 20 janvier 1902, sous la présidence de M. Caucé.

Après avoir entendu par deux fois lecture du texte de la résolution du Comité central relative aux droits civiques des professeurs, la section de Levallois-Perret a émis le vœu suivant :

« La section de Levallois-Perret de la Ligue des Droits de l'Homme approuve la résolution votée par le Comité central au sujet de la liberté des professeurs; elle émet le vœu que le droit d'écrire et de penser ne soit limité, pour aucun citoyen, que dans la mesure établie par les principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme. »

Un vœu, tendant à demander l'abrogation de la loi Falloux en discussion actuellement au Sénat, est ensuite adopté à l'unanimité. Ce vœu spécifie en outre que cette abrogation doit être réclamée énergiquement dans les programmes républicains pour les prochaines élections.

Une discussion sur les arrestations arbitraires, provoquée par un membre de la Ligue, est sanctionnée par le vœu suivant :

« Que les arrestations faites par un agent de la force publique, lors des manifestations politiques auxquelles les élections ou réunions de toute sorte peuvent donner lieu, ne puissent donner droit à des poursuites que si les allégations de l'agent sont corroborées par un ou deux témoins. »

L'affaire Brière fait, enfin, l'objet d'un vœu tendant à l'abolition de la peine de mort.

#### SECTION DE JOINVILLE-LE-PONT.

Dans sa séance du 7 décembre, la section de Joinville-le-

Pont décide à l'unanimité de s'associer aux vœux émis par la section d'Ancy-le-Franc, vœux tendant à interdire l'enseignement congréganiste en France.

La section s'élève énergiquement contre la condamnation du professeur Hervé, prononcée par le conseil académique de Dijon, et obtenue grâce à des illégalités de procédure, toutes renouvelées du procès Dreyfus.

La section émet le vœu que tout professeur de l'Etat républicain, puisse exprimer ses opinions sans aucune restriction.

#### SECTION DE VINCENNES.

La section de Vincennes s'est réunie, le 22 janvier 1902, en assemblée générale. Voici le procès-verbal de cette réunion :

La séance est ouverte sous la présidence du D<sup>r</sup> Nass, assisté du lieutenant-colonel Lemarchand, président d'honneur.

Le président fait le compte rendu moral de la situation de la section, et adresse un appel chaleureux aux ligueurs pour amener des adhésions. La Ligue des Droits de l'Homme est le lien naturel qui unit tous les républicains, tous peuvent y adhérer quel que soit leur idéal, le président espère que son appel sera entendu et que chacun aura à cœur d'y répondre.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement annuel du bureau et du comité. A l'unanimité sont nommés :

MM. le sénateur Lefèvre, le lieutenant-colonel Marchand, présidents d'honneur ; D<sup>r</sup> Lucien Nass, 68, rue de Montreuil, président ; Desplanches, vice-président ; Henri Mayer, 33, avenue de la République, secrétaire ; Cholet, 170, rue de Paris, trésorier ; Stora, trésorier adjoint ; Bourguel, Courdier, F. Dupuy, Girard, Thiény et Albert Weill, membres du comité.

Sur la proposition du citoyen Bourguel, le vœu suivant est adopté :

« La section de Vincennes de la Ligne des Droits de l'Homme  
« indignée de la partialité montrée par le président des assises  
« dans l'affaire Brière, réprovoe sa conduite, et émet le vœu  
« que tout accusé soit désormais considéré comme innocent par  
« ceux chargés de diriger les débats, conformément à la loi,  
« jusqu'au prononcé du jugement. »

Après une longue et intéressante discussion, le vœu ci-dessous présenté, par le D<sup>r</sup> Nass, président, est adopté à l'unanimité :

« La section de Vincennes, attendu que le fonctionnement  
« des Conseils de révision doit donner aux conscrits le maxi-  
« mum de garantie, auquel ils ont droit ;

« Attendu qu'actuellement le même Conseil statue immédia-

« tement et sans appel sur la double situation du conscrit au  
« point de vue du cas de dispense qu'il présente et de son apti-  
« tude au service militaire :

Emet le vœu :

« Que le Conseil de révision ne s'occupe uniquement que de  
« ce second point, le premier étant du ressort d'une autre com-  
« mission administrative qui serait nommée à cet effet;

« Que les conscrits soient, par le Conseil de révision, séparés  
« en deux classes ; la première composée des jeunes gens ne  
« présentant à première vue aucun cas de réforme, cas où le  
« Conseil pourra statuer immédiatement ; la seconde compre-  
« nant les conscrits susceptibles d'être examinés plus attenti-  
« vement dans une autre séance, où leur situation sera défini-  
« tivement établie. »

Emet également le vœu :

« Que les Conseils de révision ne s'occupant que de l'aptitude  
« des conscrits ne soient composés que de médecins militaires  
« et civils et que cet examen soit fait avec la même sollicitude  
« que les médecins apportent à l'examen des candidats aux  
« engagements volontaires. »

La section de Vincennes engage les autres sections à mettre  
à l'étude cette question dont l'importance n'échappera à per-  
sonne.

#### SECTION DE GARCHES.

Une élection partielle au conseil municipal vient d'avoir  
lieu à Garches dans des conditions particulièrement intéres-  
santes.

Les républicains ont remporté, en effet, une victoire signi-  
ficative sur le parti nationaliste.

Au premier tour, cependant, les nationalistes avaient réussi,  
après une très vive campagne, à faire passer deux de leurs  
candidats, MM. Legrand et Lard qui avaient obtenu le premier  
340 voix et le second 326 voix. En même temps était élu  
M. Lamy, républicain, avec 324 voix.

En tête du ballottage venait M. Henri Fontaine, industriel,  
membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme  
qui obtenait 316 suffrages. M. Legros, président de la section  
de Garches de la Ligue de la Patrie française arrivait sixième  
avec 307 voix.

Entre le premier et le deuxième tour de scrutin, les nationa-  
listes ont fait un effort énorme pour essayer de faire triompher  
leurs deux candidats, MM. Legros et Lefort. L'avant-veille du

scrutin ils organisaient même une réunion privée où ils appelaient les principaux orateurs de l'antisémitisme, MM. Charles Bernard, Paulin Méry, Paul Bernard, Firmin Faure, etc. Il s'agissait surtout de combattre et de faire échouer la candidature de M. Henri Fontaine, membre du Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme.

Le lendemain, les républicains organisaient à leur tour une grande réunion, qui, celle-ci du moins, fut publique et où les deux candidats républicains, MM. Henri Fontaine et Fauré furent acclamés.

Voici les résultats du deuxième tour de scrutin :

Sont élus :

MM. Henri Fontaine, républicain, 386 voix; Fauré, républicain, 363 voix.

Viennent ensuite :

MM. Lefort, nationaliste, 313 voix; Legros, président de la section de Garches de la Ligue de la Patrie française, 299 voix.

Entre le premier et le deuxième tour de scrutin, M. Legros perdait 8 voix, tandis que M. Henri Fontaine en gagnait 70.

## SOMME

### SECTION D'AMIENS.

La section amiénoise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale le 20 décembre 1901, a émis le vœu suivant :

« La section d'Amiens, considérant le système de persécutions dirigées contre les membres républicains de l'université faisant acte de citoyen et de solidarité;

« Proteste contre la nouvelle violation du droit dont vient d'être victime le professeur Lapique.

## YONNE

### SECTION DE BLÉNEAU.

Le bureau de la section de Bléneau est ainsi composé : MM. Louis Harduin, cultivateur, président; Marcel Millet, photographe, vice-président; Julien Marlot, instituteur, secrétaire; Albert Perrignon, négociant trésorier.

## SOUSCRIPTION POUR LA PROPAGANDE

Le Comité central a décidé d'ouvrir une souscription destinée à publier et répandre le plus largement possible des brochures de propagande républicaine.

Il adresse un pressant appel aux sections et aux membres de la Ligue des Droits de l'Homme, qui ont donné tant de preuves déjà de leur généreux dévouement, et qui tiendront en cette circonstance à s'associer de nouveau à ses efforts.

Les sommes recueillies seront enregistrées dans chaque numéro du *Bulletin officiel*.

### NEUVIÈME LISTE

Sections de Montpellier, 61 f. 50; de Cosne : Belleau, 1 f.; Maurice Beppler, 2 f.; Henri Bergin, 1 f.; René Billacois, 2 f.; Charles Bourdillat, 0 f. 50; Emile Bourdon, 2 f.; Jacques Chenu, 1 f.; Fernand Gibouin, 2 f.; Eugène Givardy, 0 f. 50; Irénée Goudé, 0 f. 50; Benjamin Pouper, 0 f. 50; Hippolyte Quiller, 1 f.; Léon Royer, 2 f.; Pierre Thomas, 3 f.; Prosper Tortrat, 1 f.; Francis Vautier, 5 f. — Collecte faite à la conférence Lapique à Levallois-Perret, 17 f.

M<sup>mes</sup> Vve Vidal-Naquet, 10 f.; Claveau-Delétang, 1 f.

MM. Bergeon, 1 f.; J. Brisson, 2 f.; Capette Lapleine, 1 f.; Paul Cayla, 5 f.; Arthur Cessac, 1 f.; Emile Croizard, 1 f.; Daniel Davias, 1 f.; Abel Foucaud, 1 f.; Gustave Foucaud, 1 f.; Eustache Fléreau, 1 f.; Marcel Jousseau, 2 f.; Gustave Fournier, 0 f. 50; Georges Leduc, 1 f. 50; Jean Mallo, 1 f.; Merlin fils, 3 f.; Gaston Mullon, 1 f.; A. Rose, 1 f.; Emile Noilhan, 2 f.; Louis Rivière, 1 f.; Louis Tessier, 2 f.; René Fornel, 0 f. 50; Charlet, 10 f.; Dr Schisgal, 5 f.; Chastanier, 5 f.; Wormser, à Bucarest, 5 f.; Charles Nardin, 1 f.; Emile Patard, 5 f.; Maron, 0 f. 50; Koos, 1 f.; Bonnefond, 0 f. 50; Gadinand, 0 f. 50; Tessier, 1 f.; J. Gillet, 2 f.; V. Pourrière, 0 f. 50; Philibert Laurent 0 f. 50; Louis Aubert, 0 f.; 50; Victor Malo, 0 f. 50; A. Richaud, 2 f.; A. Barthe, 2 f.; Belot, 1 f.; Ch. Waddington, 1 f.; Fillonneau, 1 f.; L. Joly, 0 f. 50; Majot, 1 f.; Vias, 0 f. 50; Picoulet, 0 f. 50; Picoulet fils, 0 f. 50; Lavillauroy, 0 f. 25; A. Rouffineau 0 f. 50; Fournier, 0 f. 50; E. Reversé, 0 f. 50; J. Reversé, 0 f. 50; A. Seugné, 1 f.; Guindet, 0 f. 50; A. Sicard, 0 f. 50; H. Renaubaud, 0 f. 50; anonyme, 1 f.; Luneau, 1 f.; Morisseau, 1 f.; Rigau, 0 f. 50; anonyme, 0 f. 50; Augeron fils, 0 f. 25; Vouillat, 0 f. 50; Bourdonneau, 1 f.; Letacq, 1 f.

Total de la 9 <sup>me</sup> liste. . . . .	205 50
Total des listes précédentes. . . . .	2.675 20
Total général. . . . .	2.880 70

---

Le secrétaire général-gérant : MATHIAS MORHARDT.